

AVIS À LA POPULATION :
RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE
PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT
ENERGIE EOLIENNE FRANCE (EEF SAS)
71 rue du Faubourg Saint-Antoine
75011 Paris

La société ENERGIE EOLIENNE FRANCE (EEF sas) souhaite introduire une demande de permis unique visant la construction et l'exploitation de six éoliennes accompagnées des auxiliaires, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et de câbles électriques souterrains sur les communes de Genappe et Nivelles.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1er du Code de l'Environnement, ENERGIE EOLIENNE FRANCE vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné.

La Réunion d'information préalable se tiendra le **4 décembre 2023 à 19h30** à l'adresse suivante : **Salle Saint-Martin - Grande Route 15, 1474 Ways (Genappe)**

Cette réunion a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours suivant la réunion, soit jusqu'au **19 décembre 2023** inclus, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal de Genappe et une copie à ENERGIE EOLIENNE FRANCE (**71 rue du Faubourg Saint-Antoine – 75011 Paris**) ou par mail à **francisco.nunez@eno-energy.com**, en y indiquant ses nom et adresse.